

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2012

### COMPTE RENDU

*Approuvé le 11 avril 2012*

L'an deux mille douze le quatorze mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le huit mars deux mille douze, se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Étaient présents (17 puis 19) : Mme DELPORTE, M. SEUILLOT, Mme LE QUELLENEC, MM.NIVERT, MONPERT, Mme CLAUDET, MM.MAUBERT, TACCON, LECLERCQ, LEFEVRE, Mme PARKER (à partir du point 2), Mme DEKKER, M. DINTILHAC (à partir du point 8), Mmes DUCHENNE, PRUZINA, M. REMY, MME BLAIS-PERRIN, M. BONY, Mme GIRE.

Procurations (3): Mme GRIZARD à Mme CLAUDET  
M. MALVOISIN à Mme DEKKER  
M.CAMISULI à M. LEFEVRE

Excusés (12 puis 10) : Mmes GRIZARD, BELMIN, PARKER (jusqu'au point 2), MM. MALVOISIN, ALEMANY, DINTILHAC (à partir du point 8), CAMISULI, ANGELIS, Mme GUEROT, MM. QUIOC, LEBEGUE, DAMOUR.

En exercice : 29

Présents : 17 puis 18 à partir du point 2 puis 19 à partir du point 8

Votants : 20 puis 21 à partir du point 2 puis 22 à partir du point 8

Monsieur LECLERCQ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du 8 février 2012 est approuvé à l'unanimité.

#### 1 - EMPLOIS SAISONNIERS

Madame le Maire explique qu'afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail des services techniques en juin du fait de la préparation de nombreuses manifestations, au remplacement des agents durant leurs congés d'été et à l'afflux d'inscriptions à l'accueil de loisirs, il est nécessaire de prévoir la création de postes de saisonniers répartis de la façon suivante :

- Service technique : 4 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à répartir sur les mois de juin, juillet et août
- Accueil de loisirs : 8 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à répartir sur les mois de juillet et août.

Ces emplois sont également ouverts aux ressortissants communautaires, notamment aux jeunes allemands dans le cadre du jumelage.

Le CTP du 6 mars a émis un avis favorable.

Madame le Maire propose au conseil de créer 4 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaires et 8 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe non titulaires nécessaires au bon fonctionnement des services.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, CREE** 4 postes d'adjoint technique et 2<sup>ème</sup> classe non titulaire et 8 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire.

#### 2 - REMBOURSEMENT DE FRAIS LIES A DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le CNFPT ne rembourse plus les frais de déplacement des stagiaires.

Afin de motiver les efforts des agents suivant des formations qui ne sont pas programmées localement, Madame le Maire propose au Comité technique paritaire de prendre en charge les remboursements suivants :

- Remboursement des frais de déplacement pour des formations se déroulant à + de 25 km de la résidence administrative (Mairie de Bois le Roi) de l'agent sur justificatif (attestation de formation) hors préparation aux concours et examens professionnels
- Remboursement des frais de stationnement et péages pour toutes ces formations

Le CTP du 6 mars a émis un avis favorable.

Madame le Maire propose au conseil d'autoriser les remboursements de frais ci-dessus.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE**, la commune à rembourser les frais liés à des formations professionnelles.

### 3 - CONTRAT REGIONAL 2012-2017

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats régionaux, élaborés par le Conseil Régional, et permettant d'aider les communes de plus de 2 000 habitants à entreprendre des aménagements cohérents pour répondre aux besoins des habitants.

Grâce au contrat 2003-2009, la commune a pu financer les équipements les plus « urgents », à savoir la construction de la restauration scolaire, du centre de loisirs, le réaménagement de la place de la gare, la démolition de plusieurs préfabriqués.

Le conseil municipal a délibéré le 8 juillet 2010 pour finir de combler le retard des équipements communaux et demander un nouveau Contrat à la Région permettant de poursuivre les aménagements des espaces urbains et la mise à niveau des infrastructures communales dans les domaines scolaire et périscolaire, sportif et culturel.

Depuis 2010, l'instruction se heurte à l'incertitude juridique pesant sur l'espace culturel. Le modificatif au permis initial du 27 juillet 2011, déposé en février 2012, conserve « le mur en pierre de pays », seul motif retenu sur le fond par le jugement de novembre 2011, plus de 3 ans après la requête du 18 juin 2008. Ce permis modifié de l'espace culturel devrait donc en toute logique être « juridiquement conforme », mais seul un nouveau jugement donnera la certitude. Le dossier ne serait soumis à la Commission Permanente qu'au vu de ce second jugement, dont le délai reste inconnu.

Par ailleurs, deux projets inscrits prévus dans le projet de contrat 2010 ont été réalisés ou sont en phase de réalisation, parce qu'ils ne pouvaient pas attendre :

- l'aménagement des abords du gymnase : réalisé afin de sécuriser et de terminer les abords suite à la réhabilitation/extension du gymnase.
- l'aménagement de la perspective de l'église : en phase de réalisation pour sécuriser le site et en finir avec les préfabriqués de 1960 !

Pour ne plus retarder les mises à niveau des équipements à destinations des enfants, il convient de soustraire pour un temps l'espace culturel du Contrat Régional, sachant qu'un avenant sera possible dès le règlement juridique de ce projet.

Le Contrat Régional d'un montant global (sondages, maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, travaux...) de 3 200 000 € HT, plafonné à 3 000 000 € HT comprend les opérations suivantes :

#### **Thème 1 - Bâtiments et Patrimoine communaux : 1 100 000 € HT**

- Réhabilitation, ravalement et toiture du bâtiment administratif de la Mairie
- adaptation et réhabilitation des ateliers après départ du SDIS
- clocher de l'église et fissures

#### **Thème 2 - Scolaire - périscolaire : 800 000 € HT**

- Extension de l'accueil de loisirs
- Réhabilitation/extension de l'école maternelle

#### **Thème 3 - Petite Enfance : 600 000 € HT**

- Bâtiment « Petite enfance » concernant la halte-garderie et les assistantes maternelles

#### **Thème 4 - Aménagements pour les sportifs : 300 000 € HT**

- Aménagement de terrain 'sport pour tous'
- Reprise du demi-terrain de foot du stade Langenargen et aménagement en gazon synthétique et extension du vestiaire du stade des Foucherolles (halle couverte et salles complémentaires)

#### **Thème 5 - Aménagements d'espace publics : 400 000 € HT**

- secteur Cité République en complément du Contrat triennal de voirie,
- enfouissement et réfection du secteur de l'église Foch/Clos Saint Père/Ecole Métra
- carrefour de l'avenue de la Forêt/avenue Gallieni

La commune dispose du financement de ces projets en le répartissant entre son autofinancement, le recours à l'emprunt et ces subventions, en respectant l'objectif annoncé par la Municipalité qui est de tenir un équilibre à hauteur de 1/3 - 1/3 - 1/3. La commune sera remboursée par le FCTVA de son avance de TVA.

En outre, la commune s'engage à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à la mise en œuvre du contrat régional, à ne pas démarrer les travaux avant la notification du contrat préalablement approuvé par la commission permanente du Conseil Régional, à réaliser les travaux dans un délai de 5 ans maximum après la signature du contrat et selon l'échéancier prévu, à mentionner la participation de la Région et apposer son logotype dans toute action de communication, à ne pas dépasser 80 % de subventions publiques, ainsi qu'à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans. Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le programme des opérations présentées pour un total subventionnable de 3 000 000 € HT, soit 3 588 000 € TTC, le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération et de l'autoriser à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat régional selon les éléments exposés.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer toutes les demandes de subventions tant auprès de la région que du département, de la CAF ou de tout autre organisme susceptible de participer au financement aux projets inscrits au Contrat Régional 2012-2017.

Mme BLAIS-PERRIN exprime le fait qu'il serait bien de réfléchir à la vision que l'on peut avoir de Bois le Roi pour le futur. Il existe bien le besoin d'une nouvelle bibliothèque sur la commune. On pourrait effectivement y intégrer un espace culturel et une médiathèque. Or le contrat régional proposé abandonne ce projet. Une réflexion préalable aurait été souhaitable car actuellement il n'y a toujours pas de bibliothèque. L'abandon du projet ne va pas résoudre le manque.

Madame BLAIS-PERRIN regrette qu'alors que le projet de médiathèque est en suspens, Madame le maire donne l'impression de faire une liste « à la Prévert ». Cette liste est faite en fonction des subventions que l'on peut récupérer. Ce qui est embêtant, c'est que les subventions résultent de la solidarité régionale ; l'argent dépensé par la Région à Bois le Roi ne le sera pas ailleurs. Les volets concernant la petite enfance, le scolaire et le périscolaire et les aménagements pour les sportifs ne posent pas de problème. En revanche, ce n'est pas la même chose pour les espaces publics puisqu'ils n'ont jamais été évoqués auparavant.

Madame BLAIS-PERRIN constate qu'effectivement la toiture de la mairie fuit et qu'il convient bien sûr de la réparer. Cependant, on peut considérer que cette réparation peut se faire en auto-financement.

Enfin, Madame BLAIS-PERRIN demande comment va s'organiser l'avenant au contrat régional.

Madame le Maire explique que le projet d'espace culturel n'est évidemment pas abandonné. Cependant la justice avance à son rythme qui n'est pas forcément aussi rapide que souhaité. La justice reproche au projet d'espace culturel de démolir un mur en pierre de pays, qui n'est qu'un mur de soutènement qui d'ailleurs commence à se fissurer. Ce mur sera donc maintenu pour permettre au projet de se concrétiser. Cependant, dans l'attente d'une décision de justice dont les délais sont inconnus, nous ne pouvons pas avancer sur le domaine scolaire ni périscolaire dont les projets sont urgents et nécessitent des subventions régionales. Les contacts pris avec des élus régionaux montrent que pour commencer, il faut momentanément sortir l'espace culturel du contrat.

Madame le Maire précise de plus que des aménagements d'espace public étaient aussi inscrits dans le projet précédent et que ces améliorations concernent aussi tous les habitants.

Madame le Maire rappelle que la commune, lors du précédent contrat régional, avait déjà pris un avenant, en accord avec la Région. Lorsque nous prendrons un avenant pour réintégrer l'espace culturel, il nous faudra alors abandonner certains des projets de cette liste pour concentrer nos efforts sur l'espace culturel.

Madame GIRE demande si l'avenant doit repasser devant la région.

Madame le Maire explique que l'avenant devra être validé par le conseil municipal puis par la Région qui pourra l'accepter ou non.

Madame BLAIS-PERRIN dit qu'il n'y a donc pas d'abandon du projet. Par contre, elle pense qu'il faudra certainement réfléchir à un second projet concernant seulement la bibliothèque.

Madame le Maire explique que lorsque la structure petite enfance sera construite, la bibliothèque pourra temporairement prendre place au rez-de-chaussée de la Roseraie. Ces hébergements temporaires sont aussi le lot des enseignements artistiques.

Madame GIRE précise que cette solution est loin d'être idéale. C'est pourquoi elle devra être temporaire.

Madame le Maire est évidemment d'accord sur ce point.

Madame BLAIS-PERRIN demande si cette solution permettra un respect des normes de sécurité.

Monsieur NIVERT explique que cela sera de toute façon mieux qu'à l'étage. Cette solution permettra surtout d'améliorer l'accessibilité de la bibliothèque.

Madame GIRE note que cette solution ne résoudra pas le problème de l'école de musique.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le projet de contrat régional,** AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier en vue de sa conclusion et S'ENGAGE :

- à ne pas démarrer les travaux avant la notification du contrat préalablement approuvé par la commission permanente du Conseil Régional,
- à réaliser les travaux dans un délai de 5 ans maximum après la signature du contrat et selon l'échéancier prévu,
- à mentionner la participation de la Région et apposer son logotype dans toute action de communication, à ne pas dépasser 80 % de subventions publiques,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans.

#### **4 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS « DESSINE MOI UN MOUTON », « LES FERMIERS BACOTS » ET « L'UNION SPORTIVE DE BOIS LE ROI »**

Madame le Maire explique que le vote des subventions aux associations aura lieu en mai, comme chaque année.

Afin d'éviter à certaines associations de la commune des problèmes de trésorerie, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de leur verser les acomptes suivants :

- 60 000 € pour « Dessine-Moi Un Mouton »
- 1 500 € pour « Les Fermiers Bacots »
- 25 000 € pour « L'Union Sportive de Bois le Roi »

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver le versement de ces acomptes.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le versement de ces acomptes.**

#### **5 - POLITIQUE D'ACQUISITIONS FONCIERES EN VUE DE CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

Madame le Maire explique que la commune fait partie d'une communauté de communes de moins de 50 000 habitants et n'est donc pas tenue de répondre aux 20% de logements sociaux. Cependant, la commune est largement sous dotée en logements sociaux. Effectivement, Bois le Roi ne compte qu'une trentaine de logements sociaux, dont 14 ont été réalisés ces 2 dernières années. Cette situation s'explique par le coût du foncier sur Bois le Roi ainsi que par le type d'habitat de la commune.

Madame le Maire expose la nécessité, notamment en raison de la crise actuelle, de pouvoir proposer plus de logements sociaux, y compris pour ses habitants. Afin que ces logements ne remettent pas en cause la qualité environnementale de la commune, et que la mixité sociale se réalise facilement, Madame le Maire propose de favoriser l'habitat social diffus.

Afin de permettre à la commune d'acquérir des logements pour les transformer en logements sociaux, Madame le Maire propose au conseil municipal de lui accorder la possibilité d'user du droit de préemption pour les logements construits dont le prix d'acquisition est inférieur à 2 200 €/m<sup>2</sup>, si ceux-ci peuvent se prêter à une transformation en habitat social.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE cette proposition** et ACCORDE à Madame le Maire la possibilité d'user du droit de préemption dans les conditions décrites ci-dessus.

#### **6 - INTEGRATION DE BIENS SANS MAITRE DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL**

Madame le Maire rappelle que le 16 décembre 2010 la commission communale des impôts directs s'est réunie afin d'engager une procédure d'acquisition de biens sans maître concernant la parcelle cadastrée D 1203 (654 m<sup>2</sup>) en zone UX pour laquelle aucun propriétaire vivant n'est connu. Au terme de 6 mois après affichage et publication, personne ne s'est manifesté pour revendiquer cette parcelle. La commune peut donc exercer son droit et intégrer cette parcelle dans le domaine communal.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à entreprendre les démarches nécessaires à cette intégration.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE** que la commune intégrera la parcelle D 1203 dans son patrimoine et **CHARGE** Madame le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à cet effet.

#### **7 - VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES**

Madame le Maire informe le Conseil que le budget 2012, tel qu'il est présenté, est équilibré sans qu'il y ait besoin d'augmenter les taux de la taxe d'habitation (TH), de la taxe sur le foncier bâti (TFB), ni celle sur le foncier non bâti (TFNB).

Madame le Maire propose au Conseil de reconduire en 2012 les taux 2011, qui restent inchangés depuis 2002, soit :

TH = 13.22%  
 TFB = 26.93%  
 TFNB = 61.20%

Madame BLAIS-PERRIN explique que puisque la commune a mené une réflexion et à mis en place une politique d'abattements fiscaux, rien ne s'oppose à ce que son groupe vote en faveur de ses taux d'imposition.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE** les taux des taxes communales tels qu'indiqué ci-dessus.

## 8 - BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA COMMUNE

Monsieur TACCON fait la présentation suivante :

### RAPPEL DES ORIENTATIONS DU DOB 2012

#### Aux choix politiques

- Niveau de la Fiscalité communale

Nous réaffirmons de nouveau notre objectif

➤ **Stabilité renouvelée en 2012 des taux des impôts locaux de la Commune**

➤ **Maintenir la hausse des tarifications au niveau des hausses des prestataires et/ou du coût de la vie**

Equilibre : Imposition / cout d'accès aux services publics communaux

BP 2012 BLR 14 03 2012

2

### Lignes directrices du budget 2012

#### Fonctionnement

- Maintenir les services en particulier aux enfants et adolescents
- Entretenir la voirie et les bâtiments
- Soutien aux associations et actions sociales
- Dégager un autofinancement suffisant

BP 2012 BLR 14 03 2012

3

### Lignes directrices du budget 2012

#### Investissements

- Adapter les équipements à l'évolution des besoins
  - Constructions , extensions , réhabilitations
- Poursuivre les réfections de voiries et les mises en sécurité circulation douce PDES
- Poursuivre l'enfouissement des réseaux
- Intensifier la recherche d'économies d'énergie

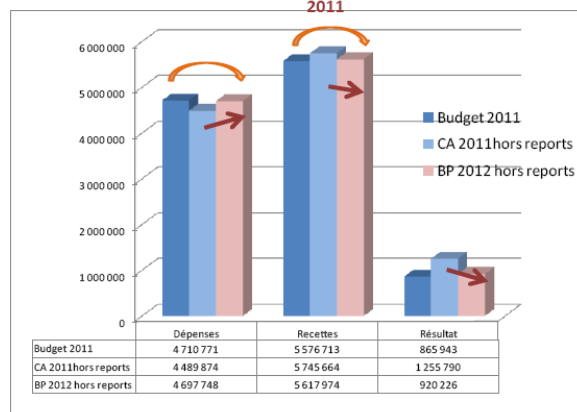
BP 2012 BLR 14 03 2012

4

### Dépenses et recettes proches du Budgété 2011

BP 2012 BLR Fonctionnement

Dépenses en hausse et recettes en baisse / réel 2011



Marge prévisionnelle / virement à l'investissement

920 226

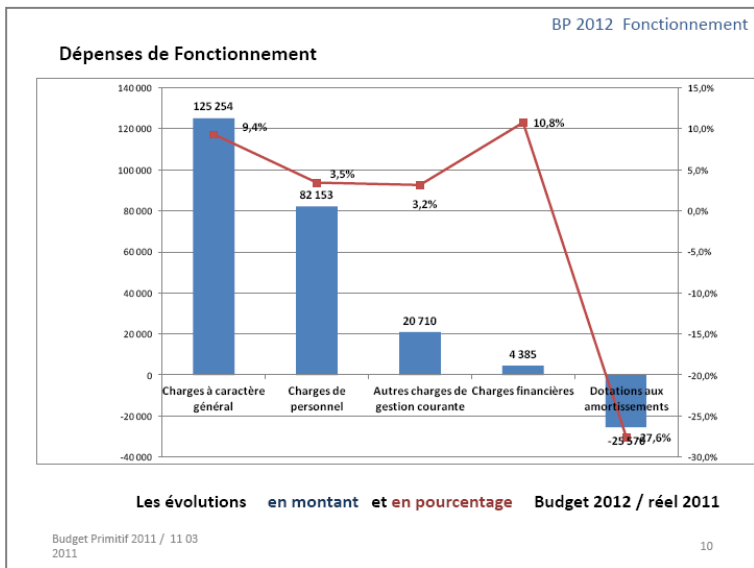
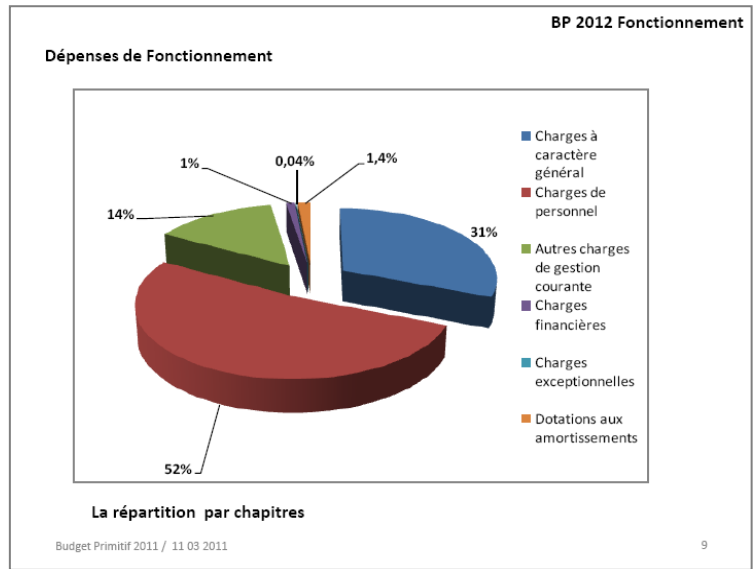
7

**Dépenses de fonctionnement** **BP 2012 Fonctionnement**

T1	FONCTIONNEMENT	BP 2011	Réalisé 2011	Propositions 2012	budget2012 -Real 2011	budget2012 -Real 2011
Total 011	Charges à caractère général	1 430 805	1 336 536	1 460 624	124 088	9,3%
Total 012	Charges de personnel	2 468 123	2 364 650	2 446 803	82 153	3,5%
Total 65	Autres charges de gestion courante	654 974	655 590	676 300	20 710	3,2%
Total 66	Charges financières	42 569	40 540	44 925	4 385	10,8%
Total 67	Charges exceptionnelles	1 300	643	2 000	1 357	211,2%
Total 68	Dotations aux amortissements	93 000	92 667	67 096	-25 570	-27,6%
Tot D-R-V	Total des dépenses hors résultat hrrts	4 710 771	4 490 626	4 697 748	207 123	4,6%

Les Montants
Par Chapitre
Montant à retenir

BP 2012 BLR 14 03 2012 accroissement de dépenses / réel 2011 Mais stabilité / Budget 2011



**Dépenses de Fonctionnement** **BP 2012 Fonctionnement**

Charges générales

**Les augmentations**

T1	Serv	FONCTIONNEMENT	BP 2011	Réalisé 2011	Propositions 2012	Ecart budget2012 -Real 2011	Ecart budget2012 -Real 2011
			0,00 au 31 12 2011		Montant		Pour cent
6042	0	Achat prestations de service	322 565	293 186	320 822	27 636	8,4%
61823	0	Entretien de voies et réseaux	31 000	29 923	51 000	21 077	70,4%
61621	0	Entretien de terrains	65 000,00	46 286,32	65 000	18 713	40,4%
611	0	Contrats	69 300	59 476	75 240	15 764	26,5%
60633	0	Fournitures de voirie	20 300	4 433	20 000	15 567	351,1%
6237	0	Publications	300	0	15 000	15 000	#DIV/0!
60623	0	Alimentation	11 700	8 292	17 400	9 208	112,3%
60612	0	Electricité	223 238	240 927	250 000	9 072	3,8%
6232	0	Fêtes et cérémonies	58 380	47 955	63 600	5 645	11,8%
6247	0	Transports collectifs	118 420	76 407	81 320	4 913	6,4%
6226	0	Honoraires	7 600	4 070	8 472	4 402	108,5%

148K

BP 2012 BLR 14 03 2012 11

Séjours classe découverte  
sous réalisation 2011  
Prestation Nettoyage gymnase  
Transfert D'affectation

**Dépenses de Fonctionnement** **BP 2012 Fonctionnement**

Charges générales

**Les diminutions**

T1	Serv	FONCTIONNEMENT	BP 2011	Réalisé 2011	Propositions 2012	Ecart budget2012 -Real 2011	Ecart budget2012 -Real 2011
			0,00 au 31 12 2011		Montant		Pour cent
60631	0	Fournitures d'entretien	16 419	19 971	18 400	-1 571	-7,9%
61558	0	Entretien autres biens	3 600	5 323	3 300	-2 023	-38,0%
61551	0	Entretien matériel roulant	10 800,00	20 990,62	15 800	-5 191	-24,7%
60832	0	Fournitures Petit Equipement	74 995	85 080	78 600	-6 480	-7,8%
6236	0	Catalogues et imprimés	24 998	18 118	0	-18 118	-100,0%

BP 2012 BLR 14 03 2012 12

Renouveau matériel  
Transfert Affectation Revues

**Dépenses de Fonctionnement** **BP 2012 Fonctionnement**

Charges de Personnel

T1	FONCTIONNEMENT	BP 2011	Réalisé 2011	Propositions 2012	Ecart budget2012 -Real 2011	Ecart budget2012 -Real 2011
		0,00 au 31 12 2011		Montant		Pour cent
6417	Rémunérations apprentis	11 127,00	8278,68	13431	5152,32	62,2%
6454	Cotisations ASSEDIC	15 395,00	10 324	11986	1664,17	16,1%
6455	Cotisations Assurance du Personnel	40 000,00	40 060	43150	3090	7,7%
64111	Rémunération principale	1 179 810,00	1 170 786	1 187 997	17 231,12	1,5%
64118	Autres indemnités	235 285,00	226 584	242 700	16 116,27	7,1%
64131	Rémunération	209 255,00	143 717	167 131	23 413,77	16,3%
Total 012	Charges de personnel	2 468 123,00	2 364 648,80	2 446 803,00	82 153,20	3,5%

6417 : Un apprenti sur l'année (12 250 € + 918 € cotisations) = 13 168 € X 2 % smic = 13 431 €

64111 : un départ au 10 janvier 2012 en disponibilité, ns (Embauche de 2 agents d'animations de 2ème classe)

64118 : 237 700 € + 5 000 (élections présidentielles et législatives 2012) = 242 700 €

64131 : Salaires non-titulaires = 139 218 € + 1 000 € (service minimum d'accueil) + 15 000 (agents recenseurs)

BP 2012 BLR 14 03 2012 13

Personnel BBA année complète

**Dépenses de Fonctionnement** BP 2012 Fonctionnement

**Autres charges de gestion courante**

FONCTIONNEMENT	BP 2011	Réalisé 2011 au 31 12 2011	Propositions 2012	Ecart budget2012 -Real 2011	Ecart budget2012 -Real 2011
				Montant	Pour cent
DEPENSES	0,00				
Autres charges de gestion courante	654 974,00	655 590,15	676 300,00	20 709,85	3,2%
Indemnités Elus	99 754,00	99673,98	99950	276,02	0,3%
Frais mission Elus	300,00	177,64	300	122,36	68,9%
Cotisations retraite Elus	5 000,00	4462	5000	538	12,1%
Cotis alloc fin de mandat	50,00	0	50	50	
Pertes sur créances irrécouvrables	100	0	0	0	
Service Incendie	78000	76827,11	78000	1172,89	1,5%
Contributions organismes regroupement	3000	2722,9	3000	277,1	10,2%
Indemnités de logement instituteurs	0,00	0,00	0	0	
Autres dépenses obligatoires	9 000,00	12 496,52	8000	-4496,52	-36,0%
Subvention CCAS	41500	41500	43000	1500	3,6%
Subventions aux associations	418 270,00	417 730,00	439 000,00	21270	5,1%

Régularisations prestations Fontainebleau en 2011

Soutien aux associations et au CCAS

BP 2012 BLR 14 03 2012 14

**Dépenses de Fonctionnement** BP 2012 Fonctionnement

**Charges financières**

FONCTIONNEMENT	BP 2011	Réalisé 2011 au 31 12 2011	Propositions 2012	Ecart budget2012 -Real 2011	Ecart budget2012 -Real 2011
				Montant	Pour cent
DEPENSES	0,00				
Intérêts des emprunts autres	20 789,20	20789,2	46055	25265,8	121,5%
ICNE	1815,47	-212,94	-1130	-917,06	430,7%
Autres charges financières	19 963,87	19963,87	0	-19963,87	-100,0%
Charges financières	42 568,54	40 540,13	44 925,00	4 384,87	11%

Sans souscription ni remboursements anticipé d'emprunts

BP 2012 BLR 14 03 2012 15

**Recettes de Fonctionnement** BP 2012 Fonctionnement

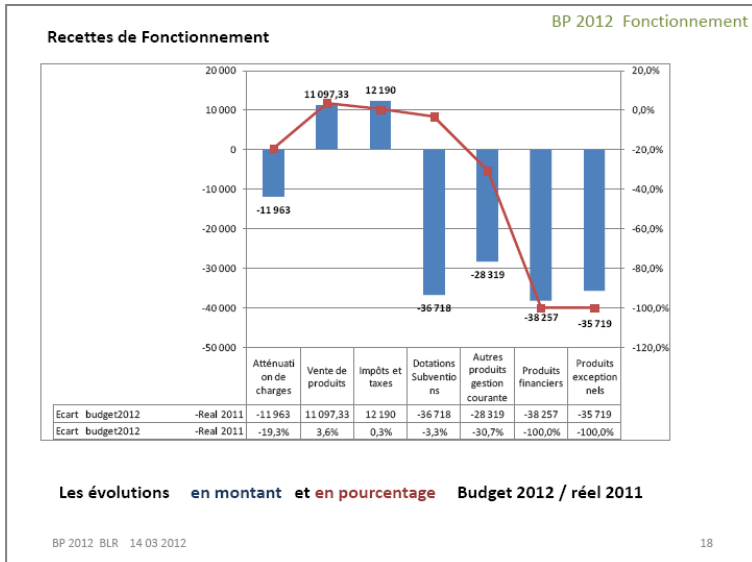
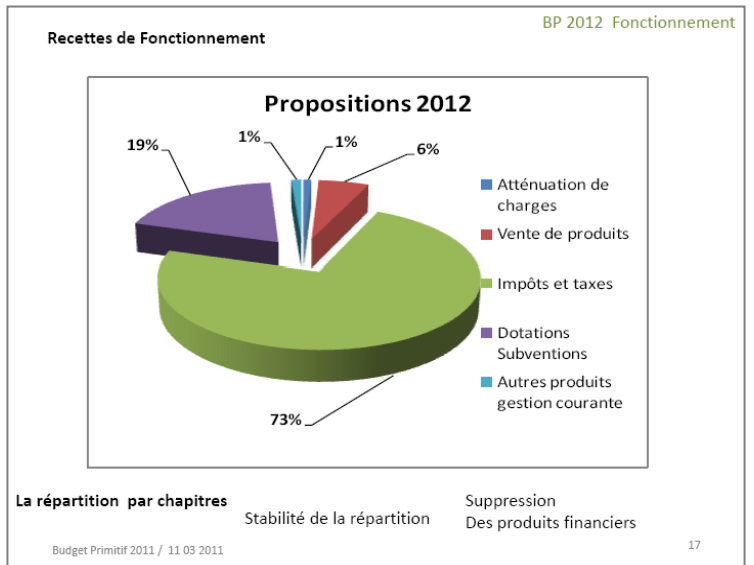
RECETTES	BP 2011	Réalisé 2011	Propositions 2012
Atténuation de charges	50 000,00	61 963,27	50 000,00
Vente de produits	291 600,00	312 132,67	323 230,00
Impôts et taxes	4 043 844	4 098 254	4 110 444
	-127 690	2,2%	
Dotations Subventions	1 088 370	1 107 218	1 070 500
Autres produits gestion courante	66 500	92 119	63 800
Produits financiers	35 900	38 257	0
Produits exceptionnels	500	35 719	0
Total des recettes Hors excédent rep	5 576 713	5 745 664	5 617 974

Les montants

Total 5,6 M€ en baisse probable

-127 690 -2,2%

BP 2012 BLR 14 03 2012 16



**Recettes de Fonctionnement** BP 2012 Fonctionnement

**Ventes**

FONCTIONNEMENT	BP 2011	Réalisé 2011 au 31 12 2011	Propositions 2012	Ecart budget2012 -Real 2011	Ecart budget2012 -Real 2011
				Montant	Pour cent
RECETTES	0,00				
Vente de produits	291 600,00	289 703,24	323 230,00	33 526,76	11,6%
Redev service périscolaires	239 500,00	241 204,83	277730	36525,17	15,1%
Classe découverte	0	300	9230	8930	
CLSH	185000	172483,89	200000	27516,11	16,0%
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	0	2231,25	0	-2231,25	-100,0%
GRUPE SCOLAIRE	52000	47065,17	50000	2934,83	6,2%
Oxygene	2500	2822	3000	178	6,3%
BEBE ACCUEIL	6000	6778,89	20000	13221,11	195,0%

Séjours et sorties CLSH

BBA en années pleines

BP 2012 BLR 14 03 2012 19

Recettes de Fonctionnement

Impôts et taxes

FUNCTIONNEMENT	Réalisé 2011 au 31 12 2011	Propositions 2012	Ecart budget2012 -Real 2011	Ecart budget2012 -Real 2011
RECETTES			Montant	Pour cent
<b>Impôts et taxes</b>	<b>4 098 254,41</b>	<b>4 110 444 €</b>	<b>12 189,73 €</b>	<b>0,3%</b>
Contributions directes	3 312 536,0	3 372 162 €	59 625,6	1,8%
Reversement ACTP Intercom	376 782,5	376 782 €	0,0	0,0%
Fiscalité reversée - FNGIR	8 103,0	5 000 €	-3 103,0	-38,3%
GESTION DU MARCHÉ	15942,61	4 000 €	-11 942,61	-74,9%
VOIRIE	1337,17	1 000 €	-337,17	-25,2%
Droit de stationnement	4 516,2	4 000 €	-516,2	-11,4%
Taxe sur l'électricité	64 921,5	65 000 €	78,5	0,1%
Taxe add droits de mutation	311 189,7	280 000,0	-31 189,7	-10,0%

Actualisation des bases

Transfert marché à CC fin T1

Ralentissement du marché immo

Recettes de Fonctionnement

Dotations et subventions

FUNCTIONNEMENT	Réalisé 2011 au 31 12 2011	Propositions 2012	Ecart budget2012 -Real 2011	Ecart budget2012 -Real 2011
RECETTES			Montant	Pour cent
<b>Dotations Subventions</b>	<b>1 107 217,54</b>	<b>1 070 500,00</b>	<b>-36 717,54</b>	<b>-3,3%</b>
DGF	715423	700000	-15423	-2,2%
Dotation Solidarité rurale	78589	75000	-3589	-4,6%
Dotation Nationale Péréquative	158344	150000	-8344	-5,3%
Autres subventions	78 166,12 €	82500	4333,88	5,5%
BEBE-ACCUEIL	0,00 €	10000	10000	
CLSH	65321,06	65000	-321,06	-0,5%
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	7680,28	5000	-2680,28	-34,9%
Dotations	3556	1500	-2056	-57,8%
Ecole Maternelle	1400,78	1000	-400,78	-28,6%

Sous réserve de notifications par le Trésor

Recettes de Fonctionnement

Dotations et subventions

FUNCTIONNEMENT	Réalisé 2011 au 31 12 2011	Propositions 2012	Ecart budget2012 -Real 2011	Ecart budget2012 -Real 2011
RECETTES			Montant	Pour cent
Subv Département	27 666,47	7000	-20666,47	-74,7%
CLSH	8151,81	7000	-1151,81	-14,1%
Transport Champagne	14382,14	0	-14382,14	-100,0%
Salon de Peinture	4330	0	-4330	-100,0%
Attribution du Fond départ TP	8050,27	5000	-3050,27	-37,9%
Alloc compens T. Professionne	2921	2500	-421	-14,4%
Alloc compens Taxe Foncière	13893	12000	-1893	-13,6%
Alloc compens Taxe Habitatio	26536	25000	-1536	-5,8%
Dotation de recensement	0	11500	11500	

Subvention transport Champagne supprimée  
Cette dépense de transport est également supprimée

Recettes de Fonctionnement

Autres produits de gestion courante

FUNCTIONNEMENT	BP 2011	Réalisé 2011 au 31 12 2011	Propositions 2012	Ecart budget2012 -Real 2011	Ecart budget2012 -Real 2011
RECETTES	0,00			Montant	Pour cent
<b>Autres produits gestion courante</b>	<b>66 500,00</b>	<b>92 119,37</b>	<b>63 800,00</b>	<b>-28 319,37</b>	<b>-30,7%</b>
Revenus des Immeubles	63 000,00	65 073,86	50 000,00	-5 073,86	-9,2%
Bâtimens communaux	50000,00	51706,4	50000	-1706,4	-3,3%
PROGRAMME SALLE DES FETES	3000	3367,46	0	-3367,46	-100,0%
Produits divers gestion courante	13 500,00	37 045,51	13800	-23245,51	-62,7%
Bâtimens communaux	9000	951	0	-951	-100,0%
CANTINE	500	10341,21	9000	-1341,21	-13,0%
Eclairage Public	0	5717,93	0	-5717,93	-100,0%
Ecole primaire olivier metra	0	4797,63	1000	-3797,63	-79,2%
MAIRIE	4000	15158,99	3800	-11358,99	-74,9%

Une partie des locaux communaux n'est plus louée mais à l'usage des Associations

FUNCTIONNEMENT	BP 2011	Réalisé 2011 au 31 12 2011	Propositions 2012	Ecart budget2012 -Real 2011	Ecart budget2012 -Real 2011
RECETTES	0,00			Montant	Pour cent
<b>Produits financiers</b>	<b>35 900,00</b>	<b>38 257,46</b>	<b>0</b>	<b>-38257,46</b>	<b>-100,0%</b>

Dépenses d'investissement

HORS REPORTS

DEPENSES	RAR 2011	2012 sans report
Emprunts en unités monétaires	0,00	184 950,00
Restitution caution	0,00	600,00
<b>Total Autres Immobilisations</b>	<b>156 960,54</b>	<b>1 545 313,00</b>
Immo. en cours-constructions	265 632,05	1 286 000,00
Immo. en cours-inst.techn.	357 003,28	874 000,00
Depenses 20 21 23	779 595,87	3 705 913,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>779 595,87</b>	<b>3 890 863,00</b>

Des restes à réaliser en particulier sur le solde gymnase Langenargen Et MOA Culturel

Montant importants Consacré A des aménagements des travaux lourds Et acquisitions

Dépenses d'investissement

DEPENSES	RAR 2011	PROPOSITIONS 2012 hors reports
<b>Immo. en cours-constructions</b>	<b>265 632</b>	<b>1 286 000</b>
Centre de Loisirs	0	358 800
programme centre culturel	164 692	0
Démolition Metra	0	90 000
Réhabilitation gymnase Langenarg	100 940	0
Ecole Maternelle	0	358 800
Petite enfance	0	478 400

Inscription des projets du contrat Régional

Tranche 1 du projet petite enfance (halte garderie + local Asmap)

Extension réaménagement



## Dépenses d'investissement

## Voirie (hors enfouissement)

DEPENSES	RAR 2011	PROPOSITIONS 2012 + reports
<b>Immo. en cours Inst. techn.</b>	<b>357 003</b>	<b>874 000</b>
Aire gens du voyage	0	150 000
programme contrat triennal de voirie	16 983	20 000
Voirie	340 020	394 000
PDES	0	60 000
eau et assainissement	0	250 000

## Dépenses d'investissement

## Voirie (hors enfouissement)

		874 000,00 €		
ECF (bicouche) Noir, Gringoche, Sigriste		30 000,00 €		
Gravillonnage Moulin Censiers		35 000,00 €		
Musidora	Hors triennal	35 000,00 €		
ECF rue des Gres		30 000,00 €		
Petits travaux de voirie		30 000,00 €		
angle Foret/Gallieni		34 000,00 €	230000	enfouissement
Foch, Coquequet, Ecoles		450 000,00 €	200 000,00 €	élargist trottoir
trottoir avenue de la Foret		35 000,00 €	250 000,00 €	separatif (50%)
aménagement clos de la cure+cars crèche	PDES	25 000,00 €		
aire gens du voyage		150 000,00 €		
triennal voirie dossier études		20 000,00 €		

## Dépenses d'investissement

## AUTRES INVESTISSEMENTS

DEPENSES	RAR 2011 et BS	PROPOSITIONS 2012 hors reports
<b>Total Autres Immobilisations</b>	<b>156 961</b>	<b>1 545 313</b>

Mairie	416 500		
Eglise-presbytère	115 000		
Associations	83 000		
Total Eclairage Public	50 000		
Complexe sportif	48 800		
Cimetière	37 000		
Total Services techniques	29 200		
Mobilier Urbain	23 000		
Ecole des Viarons	15 900		
Crèche	14 000		
Communication	10 000		
Ecole Olivier Métra	9 950		
CLSH	8 200		
Bibliothèque	8 130		
Espace Verts	12 000		
Total Ménage	6 500		
Police Municipale	4 750		
Total Bébé accueil	2 883		
Ecole Maternelle	500		
<b>Total</b>	<b>895 313</b>		

Terrains	335 000 €
Enfouissements	230 000 €
Démolition Pasteur	15 000 €
Aménagement Boissière	70 000 €

## Dépenses d'investissement

## AUTRES INVESTISSEMENTS

Mairie	416 500
Eglise-presbytère	115 000
Associations	83 000
Eclairage Public	50 000
Complexe sportif	48 800
Cimetière	37 000
Services techniques	29 200
Mobilier Urbain	23 000
Ecole des Viarons	15 900
Crèche	14 000
Espace Verts	12 000
Communication	10 000
Ecole Olivier Métra	9 950
CLSH	8 200
Bibliothèque	8 130
Ménage	6 500
Police Municipale	4 750
Bébé accueil	2 883
Ecole Maternelle	500

Chaudière Coquequet	10 000
Isolation toiture Coquequet	10 000
isolation toiture Mairie	20 000
Appareillage éclairage public	50 000
Chauffage Dojo	20 200
isolation et chauffage local Boissière	40 000
<b>Total</b>	<b>150 200</b>

## Actions Agenda 21

Répartition  
Des investissements  
Par service

## Recettes d'investissement

RECETTES Investissement	2012 sans report
Excédent antérieur reporté inv.	0,00
Virement de la section de fonct.	241 579
FCTVA	90 532
TLE	920 226
Excédents de fonctionnement	402 000
Total 13 - Subventions	2 169 429
Total 16 - Emprunts	67 096
Total 28-	3 890 863
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 890 863</b>

RECETTES

## Recettes d'investissement

RECETTES Investissement	BP 2012
1382 Région	400 000,00
Centre de Loisirs	120 000,00
Ecole maternelle	120 000,00
PDES	0,00
Petite enfance	160 000,00 €

## Subventions liées au contrat régional

40 % du montant investi Hors Taxe

Madame le Maire remercie Monsieur TACCON pour le gros travail effectué, ainsi que les services qui ont su maintenir les coûts tout en faisant progresser la qualité du service. Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions.

Monsieur BONY demande dans quel service va travailler l'apprenti.

Madame le Maire lui répond que ce sera pour le service jeunesse.

Monsieur BONY demande s'il va y avoir une baisse de la compensation de la Taxe Professionnelle.

Monsieur TACCON répond que d'une manière générale, cela reste à confirmer. Néanmoins la tendance est effectivement plutôt à la baisse.

Monsieur BONY constate que c'est un budget classique mais regrette la baisse des dotations de l'Etat. Malgré les économies réalisées par la commune, on voit bien qu'il y a de quoi s'inquiéter pour l'avenir.

Madame le Maire propose au Conseil d'adopter le Budget Primitif 2012 de la Commune.

**Le Conseil Municipal, par :**

**CONTRE** : 0 voix

**ABSTENTION** : 3 voix (Mmes GIRE, BLAIS-PERRIN, M. BONY)

**POUR** : 19 voix

**ADOpte le budget primitif de la commune pour l'exercice 2012** tel que présenté ci-dessus.

## **9 - DETERMINATION DE LA SURTAXE COMMUNALE APPLIQUEE AU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'essentiel des recettes du service de l'eau potable provient de la surtaxe communale qui ne représente pourtant qu'une faible part de la facture de l'eau.

Son montant a été porté à 0,4781 € par m3 en mars 2011.

Madame le Maire rappelle la nécessité pour le service de l'eau de garder un niveau de financement constant par rapport à l'inflation, dans l'optique de réaliser le programme d'investissements nécessaires à la mise aux normes de notre réseau, notamment pour les branchements plombs.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter la surtaxe communale de 2 %, la fixant à 0,4877 € par m3 à compter du 1er avril 2012. Cette augmentation correspond à une hausse de 1,15 € sur une facture type de 120 m3 par an.

Monsieur BONY estime que si cette hausse était liée à des gros travaux sur les réseaux, elle pourrait se justifier. En revanche, pour les branchements plombs, la hausse de la surtaxe communale ne peut être justifiée.

**Le Conseil Municipal, par :**

**CONTRE** : 3 voix (Mmes GIRE, BLAIS-PERRIN, M. BONY)

**ABSTENTION** : 0 voix

**POUR** : 19 voix

**FIXE la surtaxe communale** appliquée au service de l'eau potable à 0,4877 €/m3 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.

## **10 - BUDGET PRIMITIF 2012 DU SERVICE DE L'EAU**

Monsieur TACCON fait la présentation suivante :

EXPLOITATION DEPENSES

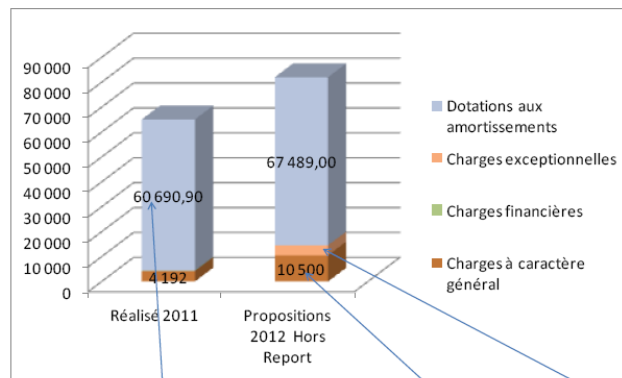
EXPLOITATION	Réalisé 2011	Propositions 2012 Hors Report
<b>DEPENSES</b>		
Achat prestations de service	400	5 000
Redevances, droits de passage	2 640	3 300
Entretien et Réparations	1 151,90	1 000,00
Annonces et insertions	0	1 200
Charges à caractère général	4 192	10 500
Charges de personnel	0	0
Virement à la section d'investiss	0,00	73 061,00
Autres charges de gestion coura	0	0
Intérêts des emprunts	906,28 €	0,00 €
ICNE	-755,23 €	0,00 €
Autres charges financières	0,00	0,00 €
Charges financières	151,05	0,00
Titres annulés	0,00	4 000,00
Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
Charges exceptionnelles	0,00	4 000,00
Dotations aux amortissements	60 690,90	67 489,00
<b>Total DEPENSES</b>	<b>65 034,08</b>	<b>155 050,00</b>

Budget Primitif 2011 / 11 03 2011

35

EXPLOITATION DEPENSES

Réelles hors virement À l'investissement



Essentiellement des charges d'amortissement

Très faibles charges financières

Charges générales faibles et selon les besoins non récurrents étude SIG Sauf Redevance ONF

Budget Primitif 2011 / 11 03 2011

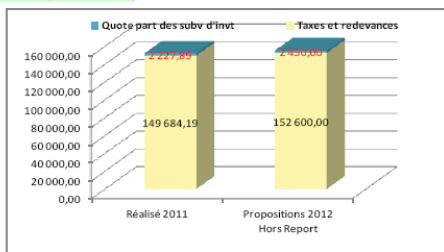
35

EXPLOITATION RECETTES

RECETTES	Réalisé 2011	2012 Hors Report
Excédent antérieur reporté	175 302,48	0,00
Vente de produits	149 684,19	152 600,00
Taxes et redevances	149 684,19	152 600,00
Quote part des subv d'invnt	2 227,89	2 450,00
Subvention Annuité AEP	0,00	0
<b>Total RECETTES</b>	<b>327 304,56</b>	<b>155 050,00</b>
Total des recettes Hors excédents	151 912,08	155 050
Solde Exercice 2011	262 270,48	

Quasi exclusivement  
Taxe Communale  
Sur consommation

Année	2009	2010	2011	2012
Proportion	0%	2%	2,5%	2,0%
Valeur	0,457	0,466	0,478	0,488



Budget Primitif 2011 / 11 03 2011

37

Recettes d'investissement

RECETTES

RECETTES Investissement	2012 sans report
Excédent antérieur reporté inv.	0,00
Virement de la section de fonct.	241 579
FCTVA	90 532
TLE	920 226
Excédents de fonctionnement	402 000
<b>Total 13 - Subventions</b>	<b>1 645 759</b>
<b>Total 16 - Emprunts</b>	<b>67 096</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 367 193</b>

BP 2012 BLR 14 03 2012

31

Dépenses d'investissements

Hors Reports

INVESTISSEMENT DEPENSES	PROPOSITIONS P 2012 hors repo
Déficit antérieur reporté	0,00
Dépenses imprévues investissen	0,00
Emprunts en unités monétaires	1 977,00
Amortissement subventions	2 450,00
TVA Ecriture d'ordre	49 984,00
Immo. en cours-inst.techn.	305 000,00
Hydrants	50 000,00
plomb	250 000,00
Divers réseau	5 000,00
Depenses 20 21 23	305 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>359 411,00</b>

125 branchements

Budget Primitif 2011 / 11 03 2011

39

Recettes d'investissements

Hors Reports

INVESTISSEMENT Recettes	PROPOSITIONS P 2012 hors repo
Excédent antérieur reporté inv.	0,00
Provision pour litiges	0,00
+/- Value cession Immo	0,00
Virement de la section de fonct.	73 061,00
Excédents de fonctionnement	0,00
Total 10 - Dotations	0,00
Autres participations subvention agence eau	0,00
Département	0,00
Subvention alimentation potable	0,00
Total 13 - Subventions	0,00
Total 16 - Emprunts	118 893,00
TVA Ecriture D'ordre	49 984,00
TVA Ecriture Réelle	49 984,00
Total 28- Amortissements	67 489,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>359 411,00</b>

Maximum Avant Reprise Excédent 2010

Pour équilibrage Avant augmentation Transfert Fonctionnement

Budget Primitif 2011 / 11 03 2011

40

Madame BLAIS-PERRIN rappelle que la commission du service de l'eau avait mené une réflexion sur le passage en régie municipale. Cependant, on s'aperçoit que les renouvellements de contrats se font avec les mêmes prestataires. Cela donne l'impression que le projet de passage de l'eau en intercommunalité a enterré la question de ma régie municipale. C'est dommage car si la réflexion avait été menée à son terme, cela aurait permis d'avoir un rapport de force plus équilibré avec le prestataire.

Madame le Maire rappelle que le renouvellement du contrat est pour 2015, ce qui laisse encore un peu de temps à la réflexion. Elle ne peut que regretter que Samoisi se soit opposé à ce transfert.

Madame BLAIS-PERRIN note que ce transfert avait une logique.

Madame le Maire est d'accord. Cependant, elle note que ce n'est pas la même chose de mettre en place une régie municipale pour 5 500 habitants ou pour une communauté de 11 000 habitants et que ce débat préalable était utile.

Madame BLAIS-PERRIN dit que de toute façon, il faut avancer sur la réflexion car les conditions imposées par le prestataire sont scandaleuses.

Monsieur TACCON explique qu'il essaie d'insuffler l'esprit communautaire à chaque réunion. Il essaie de trouver des voies pour passer outre le blocage de Samoisi.

Madame BLAIS-PERRIN dit qu'il est nécessaire de pousser la réflexion jusqu'au bout.

Madame le Maire explique que la réflexion devra être mûre fin 2013, début 2014 pour faciliter le travail qui aura lieu dès le début du prochain mandat.

Monsieur BONY dit que dans le cadre de l'Agenda 21 une réflexion pourrait être menée pour mettre en place une facturation progressive, comme cela est préconisé au forum mondial de l'eau.

Madame le Maire propose au Conseil d'adopter le Budget Primitif 2012 du service de l'eau.

Le Conseil Municipal, par :

**CONTRE** : 3 voix (Mmes GIRE, BLAIS-PERRIN, M. BONY)

**ABSTENTION** : 0 voix

**POUR** : 19 voix

**ADOpte le budget primitif du service de l'eau** pour l'exercice 2012 tel que présenté ci-dessus.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Suite à une question écrite de Madame BLAIS-PERRIN portant sur l'installation d'un parking payant pour la gare, Madame le Maire rappelle que le dernier contact établi avec le STIF à ce sujet remonte au 16 octobre 2011. A l'époque, il avait été dit au STIF qu'avant d'augmenter la capacité du parking de Bois le Roi, il convenait d'utiliser celui de Fontaine le Port à son maximum de potentiel, ce qui est loin d'être le cas actuellement. Cela peut se faire par la mise en place d'une navette entre Fontaine et Bois le Roi, et aussi par des trains directs pour Paris depuis la rive droite.

Madame BLAIS-PERRIN explique que son groupe est effectivement favorable à la mise en place d'une navette.

Madame le Maire explique que la compétence transport s'exerce au niveau de la communauté de communes, mais que Bois le Roi, en tant que commune, a bien évidemment son mot à dire. La mise en place d'une navette est estimée à 30 000 € par an. Quel serait le coût estimé de l'amortissement de l'investissement et du fonctionnement pour augmenter la capacité du parking de Bois le Roi ?

Monsieur SEUILLLOT explique que le parc relais mis en place à Avon, n'a rien solutionné. Le stationnement déborde toujours dans les rues adjacentes et le parking payant compte toujours de nombreuses places vides.

Madame DELPORTE explique que des chèques transports seront prochainement mis en place par la communauté de communes. D'une valeur de 7 €, ils seront vendus 3,5 € aux utilisateurs à la façon des « chèques restaurant ».

Madame LE QUELLENEC explique qu'une étude sur les champs magnétiques présents à Bois le Roi a été effectuée en janvier par un organisme indépendant. Cette étude a mis en évidence que la puissance émise autour du château d'eau est de 0,6 V/m et est non quantifiable aux abords des écoles. Pour rappel, la norme officielle est de 40 à 60 V/m et les associations de consommateurs recommandent 0.6 V/m.

Monsieur TACCON explique que les permis d'exploration d'hydrocarbures suspendus l'an passé ont été réactivés par le ministère de l'Environnement sous condition de ne pas procéder par d'hydro-fracture. Il faudra évidemment rester très vigilant et une motion pourrait de nouveau être soumise au conseil municipal.

La séance est levée à 23 heures.

La prochaine séance aura lieu le 11 avril 2012.